



## Point d'étape mobilisation des personnels de la Petite Enfance

### Suite de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2024

L'intersyndicale Petite Enfance, toujours sur le front, appelait hier mardi 30 janvier 2024 à une Assemblée Générale (AG) des personnels de la Petite Enfance dans le cadre du préavis de grève déposé ce jour.

Depuis un an et demi l'intersyndicale porte avec force les revendications des professionnel.les de la Petite Enfance, en faveur d'une amélioration des conditions de travail ET d'une réelle revalorisation des salaires, sous forme d'un équivalent de la prime SEGUR. Diverses demandes ont été portées lors des audiences avec la DFPE, la DRH et les Elus afin que cette revalorisation soit intégrée au salaire et prise en compte pour la retraite (complément de traitement indiciaire, versement d'une nouvelle NBI...), sans que ces hypothèses aient pu se traduire concrètement.

Ce 30 janvier, nous souhaitons faire part d'une proposition, qui n'est certes pas à la mesure de la demande, mais qui reste une avancée :

L'intersyndicale a ainsi présenté et soumis au vote des participant.es la proposition consistant en une 1<sup>ère</sup> revalorisation de 32€ bruts mensuels immédiate (dès signature d'un protocole avec l'intersyndicale), suivie d'une 2<sup>ème</sup>, plus conséquente, de 100€ mensuels à la rentrée de septembre 2024, dès que le gouvernement aurait tenu ses engagements. Au global, ce dispositif de revalorisation porterait sur un montant de 132€ bruts mensuels, versés en IFSE socle, pour tous les professionnel.les exerçant leurs missions en EAPE.

À la majorité, les participant.es à l'AG ont rejeté ce dispositif proposé par la DRH, la DFPE et les Elus.

L'AG s'est clôturée sur une contre-proposition demandant une 1<sup>ère</sup> revalorisation de 50€ nets suivie d'une 2<sup>ème</sup> revalorisation de 100€ avant l'été 2024.

Cette demande a été transmise à l'administration  
par l'intersyndicale qui reste mobilisée.